



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 MARS 2024

RÉSOLUTION n° 2024 - 03

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Sur proposition de la Directrice Générale relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2023 et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration

Approuve l'affectation en report à nouveau du résultat net de l'exercice 2023 d'un montant de + 50 999 144,51 € (plus cinquante-millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille cent quarante-quatre euros et cinquante et un centimes).

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET